

Le Billet

de la Société culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
 Vice-Pdt : Samuel Montagne, 185 Puech-Cabrier 81210 Roquecourbe
 Trésorier : Jean-Pierre Carme, 46 route de Sémalens 81710 Saïx
 Secrétaire : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
 Directeur de la publication : Didier Serres
 Expédition du Billet : Nicole et Jean-Pierre Maurel

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult, 81100 Castres - Courriel : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.fr



Le président et le bureau de la Société culturelle vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.

1781-1782

On aménage la promenade du Jeu de Mail

En 1614, la ville acquiert de Pierre de Martin, sieur de Roquecourbe, une vaste étendue de terrain sise près de la Porte Narbonnaise, du côté de Villegoudou. Ce terrain a servi dans le passé de promenade, jusqu'à ce que le duc de Rohan le fasse, un jour, complanter en ormeaux [Estadieu, *Annales du Pays Castrais*, p. 25]. À partir du début du XVI^e siècle, il est mis à la disposition des adeptes du jeu de mail [*Billet de la Société culturelle*, 2004, n° 9, « Le sport à Castres au temps des rois : jeu de paume et jeu de mail »].

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ce terrain se trouve concerné par le projet du « grand chemin de Castres à Saint-Pons » : il se situe en effet entre les deux voies menant vers Saint-Pons à la sortie de la ville : celle venant de la porte Narbonnaise (de Villegoudou), celle, secondaire, venant de la porte Fuziès.

Aussi, le diocèse de Castres, chargé des travaux sur l'itinéraire, est-il conduit à aménager, outre ces voies, leurs abords immédiats dans le faubourg de Villegoudou. Dans ce cadre, il est décidé de transformer le terrain du Jeu de Mail en promenade en y plantant des arbres.

En 1781, le diocèse (civil) de Castres décide de confier la réalisation du plan et du devis correspondant (devis non chiffré, en l'occurrence cahier des charges) à l'architecte toulousain Bernard Garipuy (1748-1782) qui a succédé à son père François (1711-1782) à la direction des travaux de la sénéchaussée de Carcassonne. Rappelons que la sénéchaussée de Castres était supprimée depuis 1768 au profit de celle de Carcassonne.

Le devis définit donc avec beaucoup de soin la nature des travaux à réaliser [Arch. mun. Castres, 65 EdT II 7 ; orthographe modernisée] :

Devis de la plantation des arbres au jeu de mail de Castres

Art. 1 - La promenade du jeu de mail de Castres sera formée par huit lignes d'arbres ou sept allées de différentes largeurs dont deux seront occupées par des chemins. On a fait des tranchées larges de six pieds et de quatre pieds de profondeur [1,95 x 1,30 m] sur chacune des lignes d'arbres à planter pour en ôter le tuf ou la mauvaise terre et y en substituer de la bonne, propre à la végétation.

Art. 2 - Pour planter chaque pied d'arbre, on ouvrira dans cette nouvelle terre des trous de six pieds en carré et de trois pieds au moins de profondeur en suivant les alignements qui seront donnés lors de l'exécution. Ces trous seront faits d'abord après l'adjudication.

Art. 3 - Les arbres seront d'une belle qualité d'orme à la grande feuille ou bien à feuille moyenne, venus de graine, mais ils ne pourront être mêlés des deux qualités. L'entrepreneur chargé de la plantation pourra opter entre ces deux espèces celle qui facilitera le plus le moyen de trouver la quantité d'arbres nécessaire.

Art. 4 – Chaque pied d'arbre sera droit et d'une seule tige qui aura au moins sept pieds de hauteur et quatre pouces de circonférence à deux pieds au-dessus des racines [soit 2,30 m de hauteur, 10 cm de circonférence ou 3,2 cm de diamètre à 65 cm au-dessus des racines].

Art. 5 – A mesure qu'on plantera chaque pied d'arbre, on plantera à côté un tuteur de la hauteur de l'arbre et de trois pouces de diamètre [7,5 cm], lequel sera enfoncé au moins de deux pieds [65 cm] dans la terre, et qu'on attachera au corps de l'arbre par des liens en osier ou autre avec une sorte d'armure en épines afin que lesdits pieds d'arbres soient défendus contre les vents et les passants.

Art. 6 – Il y aura environ cinq cents pieds d'arbres qui seront placés aux endroits indiqués sur le plan. Toute la plantation sera faite dans le mois de novembre prochain au plus tard.

Art. 7 – Tous les arbres seront entretenus vivants par l'entrepreneur pendant six années consécutives à partir de l'époque de leur plantation, moyennant le prix qui sera payé annuellement pour cela. Cet entretien consistera à les tailler pour les élever, à en travailler le pied trois fois l'année, en mars, en juin et en novembre, et à renouveler les tuteurs et les épines pendant la durée dudit entretien.

Art. 8 – Dans le cas où il y aura des arbres couchés ou arrachés par des malfaiteurs, l'entrepreneur en fera la déclaration à MM. les commissaires du diocèse de Castres pour, sur la vérification qui en sera faite ensuite, les faire remplacer en payant à l'entrepreneur trente sols pour chacun d'eux. Mais si les arbres périssent sans être coupés ni arrachés, l'entrepreneur sera tenu de les remplacer à ses frais et dépens, et de les entretenir six années après en avoir planté de nouveaux, ainsi que ceux qui seront remplacés après avoir été coupés ou arrachés.

Art. 9 – La somme à laquelle se portera ladite plantation sera délivrée à l'entrepreneur en trois paiements, savoir la moitié lorsque tous les arbres seront rendus à Castres, le quart lorsque la plantation sera faite et le quart restant dix-huit mois après pourvu que les arbres soient en bon état.

L'adjudication sera faite, savoir :

Chaque pied d'arbre avec son tuteur et armure à

L'entretien annuel pour chaque pied d'arbre vivant à

Dressé à Toulouse le 25 août 1781

signé Garipuy fils

Sur la base de ce devis, l'adjudication est réalisée au titre du diocèse civil par Monseigneur Jean-Marc de Royère, évêque de Castres, conseiller du roi en tous ses conseils, seigneur et baron de Ferrières, assisté de M^{re} Pierre de Bayard, envoyé d'Ambres, MM. Joseph Mitivié, second consul et lieutenant de maire, Antoine Oullier et Jean-Pierre Gleizes, consuls de Castres, tous commissaires ordinaires du diocèse de Castres.

Des affiches sont apposées tant dans la ville que dans les villes circonvoisines décrivant la nature du marché et fixant la date de l'adjudication au 16 octobre 1681.

Lors de celle-ci, le moins-disant à l'extinction du dernier feu est le sieur Claude Moureau, entrepreneur d'ouvrages originaire de la ville de Béziers, **sauf le tiercement et le triplement**.

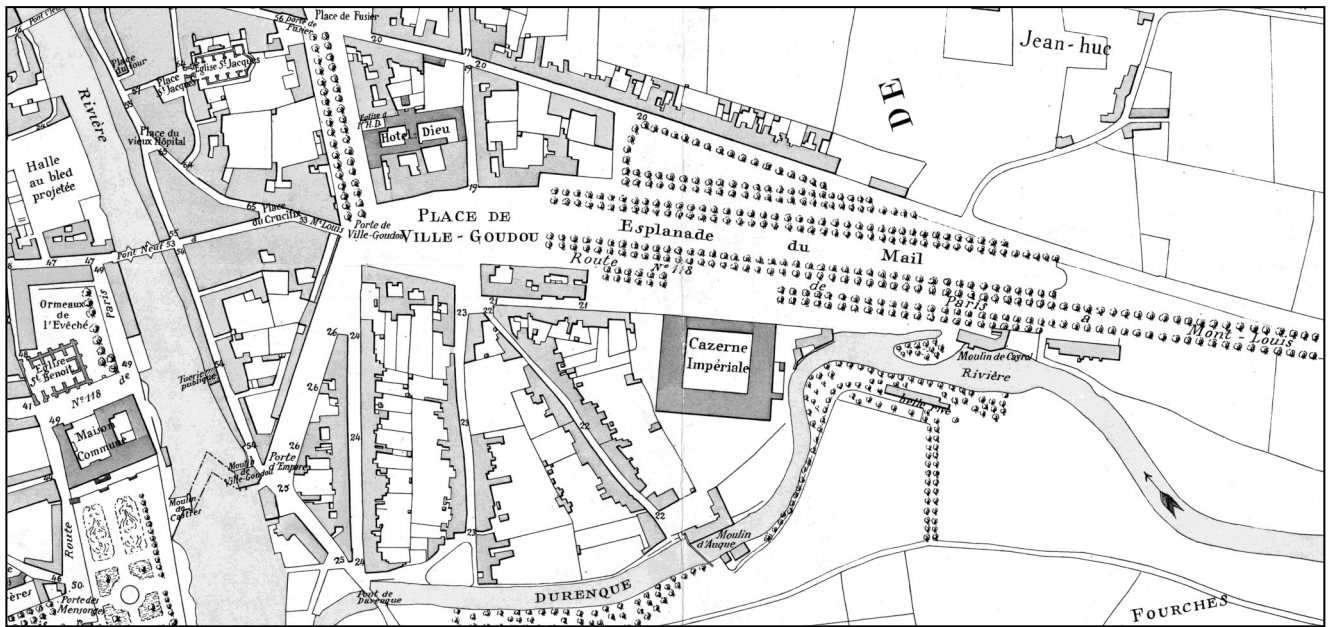
Cette procédure de tiercement et de triplement permet de soumettre dans un délai court (24 h) une nouvelle offre en proposant une moins-dite, ou *tiercement*, égale à trois fois la dernière moins-dite, puis au-delà une dernière offre par *triplement du tiercement* (proposition d'une nouvelle moins-dite égale à trois fois le *tiercement*).

Dans ce cadre, le sieur Jacques Capitan, de Castres, fait dès le 17 octobre à 9 heures du matin devant le greffe du diocèse une offre de tiercement.

Le 20 novembre 1781, les deux protagonistes, Moureau et Capitan, sont appelés par exploit d'huissier à comparaître le 23 novembre à 10 heures dans une des salles du palais épiscopal pour une réunion de décision. Le matin, lecture est donnée de la proposition du sieur Capitan. L'après-midi, aucune nouvelle proposition n'étant formulée, l'adjudication définitive est prononcée. La plantation des arbres de la promenade du Mail est donc attribuée à forfait au sieur Capitan *sous le bon plaisir et l'approbation de nosseigneurs de la sénéchaussée de Carcassonne* moyennant les prix ci-après :

- * pour chaque pied d'arbre avec son tuteur et armure : 3 livres ;
- * pour l'entretien annuel de chaque arbre vivant : 18 sols.

Le contrat, qui a reçu la caution de M. Joseph Vène, habitant de Castres, est finalement signé le 24 novembre 1881.



Alignements d'arbres du Mail en 1812 (Plan - Arch. mun. Castres)

Qui est Jacques Capitan ? Il s'agit d'une personne originaire du Dauphiné, qui s'est fixée à Castres, probablement vers 1770. Un ancien colporteur ? Né vers 1732 dans la paroisse Saint-Martin de Pinsot, près d'Alleverd, dans le diocèse de Grenoble (aujourd'hui commune du Haut-Bréda, en Isère), il a épousé le 13 février 1776 à Notre-Dame de la Platière Hélène Pigeon (Penjon), originaire d'Aoste, dans le diocèse de Bellay (Aoste est à la limite nord du département de l'Isère et donc proche de l'Ain). Qualifié de propriétaire, il décède veuf à Castres, près de la ci-devant Présentation, en octobre 1801, sa femme l'ayant précédé de peu dans la tombe (elle est morte en avril 1800).

Cet aménagement, du terrain du jeu de mail, qui apparaît clairement sur le plan de la ville réalisé en 1812, subsistera jusqu'en 1866. La municipalité de Louis Alquier-Bouffard convertit alors le terrain situé à l'est de la place du Mail en jardin anglais. La place dite de Villegoudou (plan de 1812) ou du Mail (plan de 1845) prend par délibération municipale du 16 septembre 1862 le nom de place Soult en l'honneur du maréchal Jean-de-Dieu Soult (Saint-Amans, 1769-1851).

Aimé Balssa

La rédaction de ce petit article a nécessité la consultation de documents conservés au sein des archives municipales de Castres (rattachées à la commune de Castres) d'une part, de la bibliothèque « patrimoine » (rattachée à la Médiathèque de communauté d'agglomération) d'autre part.

Nous nous félicitons du coup de projecteur mis sur les Archives municipales à l'occasion du dépôt des archives de la famille Sirven. La mise à la disposition du public de l'inventaire de ces Archives sur le site internet de la ville serait une marque complémentaire de l'intérêt que leur portent nos élus.

Nous soulignons aussi à nouveau l'avantage que présenterait à l'avenir l'existence sur un même site et sous une même responsabilité des Archives municipales et de la Bibliothèque « patrimoine ».

CONCERT

présenté par Forum dans le cadre des Dimanches musicaux, avec le concours de la ville de Castres

Dimanche 12 janvier 2020 à 17h – Théâtre municipal de Castres

Trio Wanderer

Jean-Marc Phillips-Varjabedian, violon - Raphaël Pidoux, violoncelle - Vincent Coq, oiano

Haydn, Trio en la n° 32 - Grieg, Andante - Rachmaninov, Trio n° 1 - Beethoven, Trio op 97 Archiduc

***** CONFÉRENCES DU MOIS *****

Lundi 6 janvier 2020 à 17h 30 – Maison des Associations (salle Jeanne-Cabrol)

Bernard Landes

De la prison de Castres à la Cour d'Angleterre

L'engagement pour la liberté de Brian Stonehouse

Brian Stonehouse a été recruté par le SOE (Special Operations Executive) et parachuté en France comme opérateur-radio clandestin. Repéré par la radiodétection allemande, il a été arrêté et emprisonné au secret à la prison de Castres. Livré aux Allemands, il a survécu à 4 camps de concentration allemands, avant d'être libéré par les Américains à Dachau en 1945. Non-démobilisé, il a participé à la traque des criminels de guerre nazis et a été cité comme témoin aux procès de Nuremberg et de Natzweiler. Pour tourner la page, il est parti vivre aux États-Unis où il est devenu à New-York portraitiste de familles célèbres (Kennedy, Fonda, etc.) et illustrateur de mode pour *Vogue*, *Harper's Bazaar's* et les produits de beauté *Elisabeth Arden*.

Revenu en Angleterre, à la retraite, il est devenu portraitiste officiel de la reine-mère et du prince Charles.

Ses obsèques officielles ont eu lieu à Westminster en présence de la reine-mère, de la reine Élisabeth et de la princesse Anne.

Membre actif de la Société culturelle, Bernard Landes s'est fait une spécialité de l'évocation d'événements castrais lors de la Seconde Guerre Mondiale (notamment de l'utilisation de la prison de Castres)

Mardi 14 janvier 2020 à 17h 30 – Auditorium de la Médiathèque

Jean Le Pottier

Les conseillers d'arrondissement du Tarn (1800-1940)

Comme le conseil général avait été placé par Bonaparte auprès du préfet, le conseil d'arrondissement a, depuis le Consulat, joué à peu près le même rôle auprès du sous-préfet. Son rôle politique et administratif a été tellement modeste qu'il n'a pas été rétabli après la Seconde Guerre mondiale et qu'il est totalement oublié aujourd'hui. Nommés jusqu'en 1833, élus ensuite, au suffrage censitaire puis, depuis 1848, au suffrage universel masculin, les conseillers d'arrondissement sont des intermédiaires entre les maires et les « grands élus » (conseillers généraux, députés et sénateurs). Il est donc intéressant de les étudier si l'on veut mieux comprendre, au niveau le plus fin, l'histoire de la sociologie et de la géographie électorales du département.

Jean Le Pottier, historien, est directeur des Archives départementales du Tarn..

***** **FORMATION À LA PALÉOGRAPHIE** *****

Lundi 20 janvier 2020 à 17h 30 - Maison des associations : atelier animé par Patrice Laval.

En parcourant nos archives...

Un arrêt de la cour et chambre de l'Édit *pourtant déffances d'aller masqué par la ville (de Castres) de nuyt ny de jour à peyne de prizon* est pris le 5 mars 1601 (Arch. mun. Castres, II 2 f° 49 v°).

Un texte d'actualité ?

Racontez-nous Castres

Vous possédez des informations sur des personnalités, des événements, des entreprises concernant Castres ou ses environs. Rassemblez-les et faites-nous en part ! Rédigez si vous le pouvez des textes les utilisant. Nous les mettrons en forme et, si vous le souhaitez, nous envisagerons de les publier.

Vous possédez des archives intéressantes (textes, iconographie). Dites-nous le ! Nous vous aiderons à les exploiter et à les faire connaître.